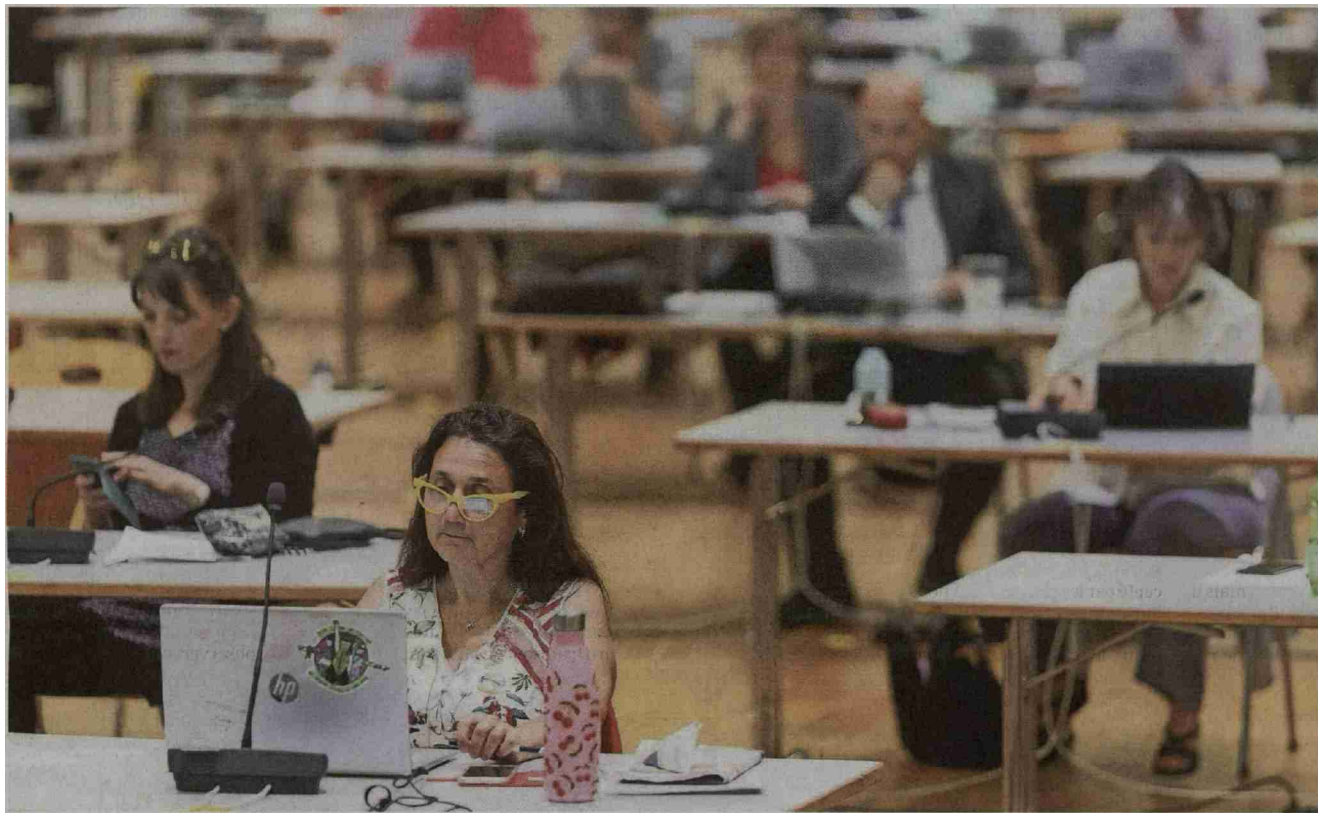


Date: 25.06.2020

LA LIBERTÉ

Georges Godel a su rallier le parlement à sa réforme de la caisse de pension. Suite du débat demain

Consensus sur l'avenir des retraites



Le débat sur les retraites des fonctionnaires n'a pas enflammé le Grand Conseil.
Charly Rappo

« NICOLAS MARADAN

Grand Conseil » Il ne faut pas se fier à la durée des discussions, étalées hier sur plus de deux heures trente. Le débat sur l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF), très attendu, n'a guère enflammé le Grand Conseil, loin de là. Il faut dire que le projet ficelé par le grand argentier Georges Godel remporte globalement l'adhésion de tous les partis politiques. Qui savent pourtant que le passage d'une primauté des prestations (le niveau de la rente est garanti en fonction du dernier salaire ou de la somme des sa-

laire assurés) à une primauté des cotisations (les prestations dépendent du capital épargné et rémunéré par un intérêt annuel variant en fonction de la performance des placements) sera douloureux, entraînant inévitablement une baisse des futures rentes, du moins pour les travailleurs les plus âgés. «Mais, avec le projet que nous présentons aujourd'hui, notre caisse restera meilleure que Publica, l'institution de prévoyance de la Confédération, et meilleure aussi que les caisses de La Poste, des CFF ou encore des cantons de Berne et de Neuchâtel», assure Georges Godel.

Tablant sur un taux d'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse – correspondant à la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs – de 2,5%, le Conseil d'Etat promet de limiter la baisse des retraites à 9,5%. «Certains employés pensent qu'on leur vole leur argent. Mais ce n'est pas vrai. Je suis convaincue qu'il serait irresponsable de ne pas prendre aujourd'hui les décisions qui s'imposent», insiste la verte Mirjam Ballmer (Fribourg). Car, partout en Suisse, la baisse des performances sur les marchés de capitaux et dans le secteur immobilier ainsi que l'allongement de la durée de vie



«Notre caisse restera meilleure que celle de la Confédération»

Georges Godel

pénalisent la prévoyance professionnelle. Or, en vertu de la législation fédérale, le taux de couverture des engagements totaux de la caisse cantonale envers ses rentiers et ses assurés actifs devra atteindre 80% d'ici 2052. Mais, si rien n'est fait d'ici là, ce taux pourrait chuter à 45%. «Cette situation n'est pas imputable à des causes conjoncturelles ni aux performances financières de la caisse. Ce sont bien des raisons structurelles qui empêcheront de satisfaire ces exigences. Il est donc impératif de prendre des mesures sous peine de voir l'Autorité de surveillance retirer l'autorisation délivrée à la CPPEF de fonctionner en capitalisation partielle (ce qui lui permet de ne pas devoir garantir un degré de couverture de 100%, ndr)»,

relève Georges Godel.

Un paquet généreux

Pour atténuer le choc, la réforme s'accompagne de mesures transitoires et compensatoires pour le personnel dès 45 ans. Coût: 380 millions de francs. A cela s'ajoutent une hausse paritaire des cotisations de 1% (ce qui représente un coût net à la charge des pouvoirs publics de 10 millions de francs par année) et l'introduction d'un système de bonifications croissantes (plus le collaborateur vieillit, plus le pourcentage ponctionné sur son salaire augmente). De plus, une revalorisation salariale à hauteur de 0,25% est promise à tout le personnel, ce qui coûtera annuellement 3,6 millions de francs. Une augmentation de salaire supplémentaire de 0,3% a en outre été accordée en début d'année. A droite, ce paquet est jugé plutôt généreux. «Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, une période transitoire de 5 ans peut être considérée comme justifiée et respecte le principe de la proportionnalité. Or, ce projet propose une période de 20 ans», rappelle l'UDC Stéphane Peiry (Fribourg).

La pilule est plus dure à avaler pour une partie de la gauche. «La pandémie de coronavirus nous a montré l'importance du service public. Les enseignants, la police ou encore le personnel soignant ont fait un excellent travail. Et les applaudir ne suffit pas», souligne la socialiste Ursula Krattinger-Jutzet (Guin). Hier, le parti à la rose a bien tenté de gratter quelques compensations

supplémentaires, sans succès. Benoît Piller (Avry-sur-Matran) a par exemple proposé qu'au cas où le taux d'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse n'atteignait pas les fameux 2,5% espérés, le canton paie alors la différence. «Il s'agit d'une garantie de limitation des pertes, qui ne devrait rien coûter à l'Etat, mais qui rassurerait tous les collaborateurs», plaide-t-il. Mais, pour le démocrate-chrétien Bruno Boschung (Wünnewil), cela consisterait à faire entrer par la fenêtre la primauté des prestations que la réforme vise précisément à faire sortir par la porte. Cette idée a finalement été écartée par 51 voix contre 34 (2 abstentions).

Votation en novembre

Pour Elias Moussa (ps, Fribourg), il est également important de ne pas pousser les fonctionnaires les moins payés vers la précarité. C'est pourquoi il a voulu ancrer dans la loi une disposition stipulant que l'augmentation du taux de cotisation ne doit pas entraîner une diminution du revenu net pour les employés affichant un salaire brut de moins de 60 000 francs par an. En vain. Son amendement a été refusé par 48 voix contre 30 (2 abstentions). Hier matin, le Grand Conseil est pratiquement arrivé au terme de la première lecture de la loi, sans lui apporter de modifications majeures. Le débat se poursuit demain matin. Ce sera ensuite à la population fribourgeoise de voter, probablement le 29 novembre prochain. »

Un Grand Conseil réduit au rôle de caisse enregistreuse

Tip! Des mesures transitoires et compensatoires pour 380 millions de francs. Tip! Une hausse des cotisations pour 10 millions de francs par an. Tip! Une revalorisation salariale pour 3,6 millions supplémentaires par année. Hier, le Grand Conseil en était réduit au rôle de simple caisse enregistreuse, validant point par point l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg comme s'il s'agissait d'une banale liste de courses. Car la date de péremption approche: si la réforme n'est pas

sous toit d'ici la fin de l'année, les conséquences risquent d'être désastreuses pour la caisse cantonale, qui pourrait alors perdre son droit à la capitalisation partielle.

Mais rappelons qu'avant d'arriver dans les rayonnages parlementaires, le projet a été souvent remanié au gré des protestations syndicales. Et la grogne sans précédent des fonctionnaires fribourgeois, descendus dans la rue à plusieurs reprises, a débouché sur un compromis si subtil qu'aucun parti, ni à gauche ni à droite, n'ose maintenant

rompre l'équilibre. Mais que les partisans de la confrontation permanente, ceux qui mardi dernier huaient les élus à leur sortie du parlement, soient prévenus: ce consensus sacre davantage le dialogue social promu par la Fédération des associations du personnel du service public (FEDE) que le jusqu'au-boutisme du Syndicat des services publics (SSP).

Le verdict du débat d'hier, qui reste à confirmer demain matin en deuxième lecture, couronne également le talent de négociateur du grand argen-

tier Georges Godel. Après le succès de sa réforme fiscale l'an dernier, le démocrate-chrétien est en passe d'ajouter une nouvelle victoire de prestige à son palmarès. Mais le Glânois sait que le plus difficile reste à faire. Il lui faudra maintenant convaincre la population, appelée à voter au mois de novembre, d'ouvrir grand son porte-monnaie. Or, le coronavirus est passé par là, mettant l'économie cantonale à genoux. Dans ce contexte de crise, pas certain que les Fribourgeois achètent.

NICOLAS MARADAN